



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de la hausse des prix des carburants sur le transport routier

Question écrite n° 44637

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences de la hausse des prix des carburants sur le transport routier. Sur un an, le prix du gazole a augmenté de 35 centimes par litre et le prix du sans-plomb 95 de 32 centimes par litre, soit des hausses de respectivement 27 % et 23 %. Le prix du gaz naturel véhicule subit quant à lui une hausse de 400 %. Cette flambée des prix des carburants a de graves conséquences sur le secteur du transport routier. Des fermetures d'entreprises sont à craindre. Les trésoreries des entreprises du secteur sont gravement fragilisées du fait que leurs charges augmentent de façon intenable. Avec le secteur du transport routier, ce sont des pans entiers de l'économie qui risquent de se retrouver en difficulté. La logistique est effectivement essentielle pour l'acheminement des biens et le fonctionnement de l'économie. Le carburant représente 22 % à 25 % des coûts de revient des transporteurs routiers. Cette inflation risque donc de se répercuter sur le reste de l'économie dépendante du transport routier. De nombreuses entreprises de transport routier puisent dans leurs réserves financières pour faire face à ce choc économique. Mais cette situation n'est pas tenable dans la durée. Aussi, elle lui demande les mesures que le Gouvernement entend adopter pour limiter l'impact de la hausse des prix des carburants sur le secteur du transport routier.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44637

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1248

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)